



**AVIS PUBLIC
RÉSOLUTION PPCMOI 30-2021
ENTRÉE EN VIGUEUR**


PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 1er mars 2021, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté la Résolution de PPCMOI 30-2021 - Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre un projet commercial récréatif dans la zone commerciale touristique Eh17Ct, située au 101, rue du Moulin en dérogation au Règlement de zonage 2368-2010.

Cette résolution n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Cette résolution est entrée en vigueur le 4 mars 2021, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Cette résolution peut être consultée au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant cette résolution, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 10 mars 2021.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe